

28.
n°75 =

Mme PEREIRA-ALVES

P75

Propriétaire de la parcelle n° BM 27 (anciennement H 2128-~~H 2129~~)
Je demande que la partie non constructible (H 2129) soit intégrée
en zone constructible au prochain PLU de Sables.



n°76 =

**FRANÇOIS LABORDE
RENAUD LANSARD**

SOCIÉTÉ DE GÉOMÈTRES-EXPERTS
N° D'INSCRIPTION DE LA S.E.L.A.R.L. A L'ORDRE : 2005C200016

12, AVENUE DES PYRÉNÉES
33114 LE BARP

Tel : 05-56-88-62-85 – Fax : 05-56-88-18-04
E-mail : francois.laborde@geometre-expert.fr
E-mail : renaud.lansard@geometre-expert.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

REFERENCES
N/ 19-023
V/

Objet : Propriété MENARD/CANTIN - 24, route de la Molle - SALLES
Bornage amiable contradictoire

ARPENTAGES - TOPOGRAPHIE - BORNAGES
ESTIMATIONS - LOTISSEMENTS - V.R.D.

Annexe à l'observation n°75

Mme Sonia PEREIRA-ALVES

16b route de la Molle
33770 SALLES

A LE BARP, le 31 janvier 2019

CONVOCATION BORNAGE AMIABLE

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que **M. MENARD et Mme CANTIN**, m'a chargé de procéder au bornage de sa propriété sise 24 route de la Molle, commune de SALLES et cadastrée section **BM n° 122 et 124**.

En votre qualité de Propriétaire voisin (**parcelle section BM n° 127**) et pour nous permettre de fixer ensemble la ou les limites vous concernant, je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister ou de vous faire représenter à cette **réunion de bornage amiable** qui aura lieu le :

jeudi 21 février 2019 à 10 h 00
(RENDEZ-VOUS SUR PLACE AU DROIT DE VOTRE LIMITE)

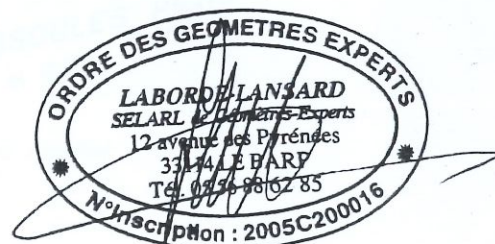
Il sera nécessaire de nous fournir **ACTES DE PROPRIÉTÉS** ou de tous documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornages, etc....

Si vous ne pouvez être présent à cette réunion, je vous remercie de bien vouloir vous faire représenter par une personne de votre choix qui devra être **OBLIGATOIREMENT MUNIE DU POUVOIR CI-JOINT, REMPLI, DATÉ, et SIGNÉ**.

Afin de finaliser cette opération, il vous sera adressé ultérieurement, un procès-verbal de bornage normalisé que je vous proposerai de parapher et signer pour approbation.

Dans l'attente de vous rencontrer et en vous remerciant à l'avance de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



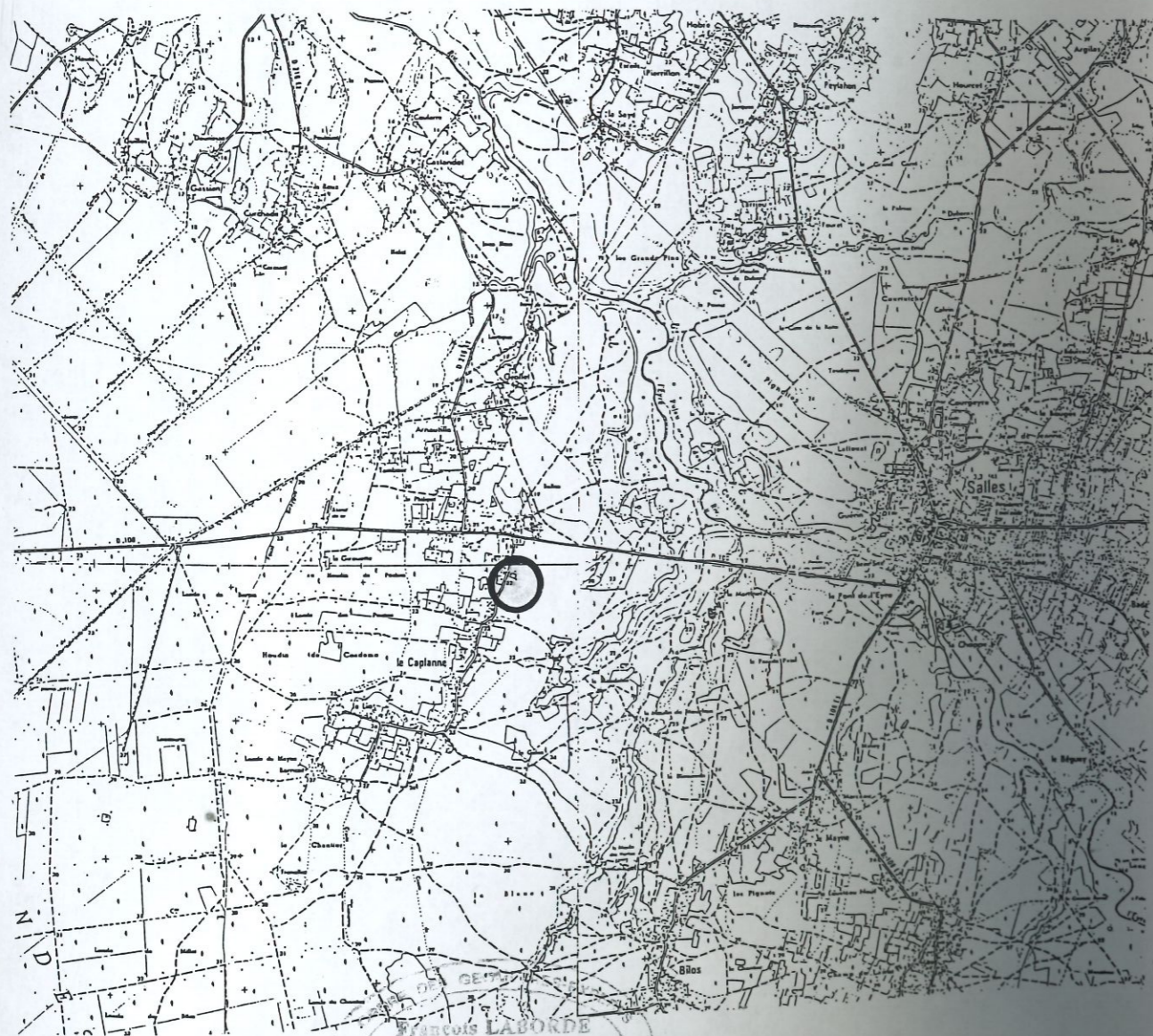
COMMUNE DE SALLES

Propriétés CIEUTAT et VERDERIE
Sises route de la Mole

PLAN DE BORNAGE

ECHELLE : 1/1000

PLAN DE SITUATION ECHELLE : 1/25000



François LABORDE
H, Galerie commerciale
33114 LE BARP
Tél. 05.56.88.62.85

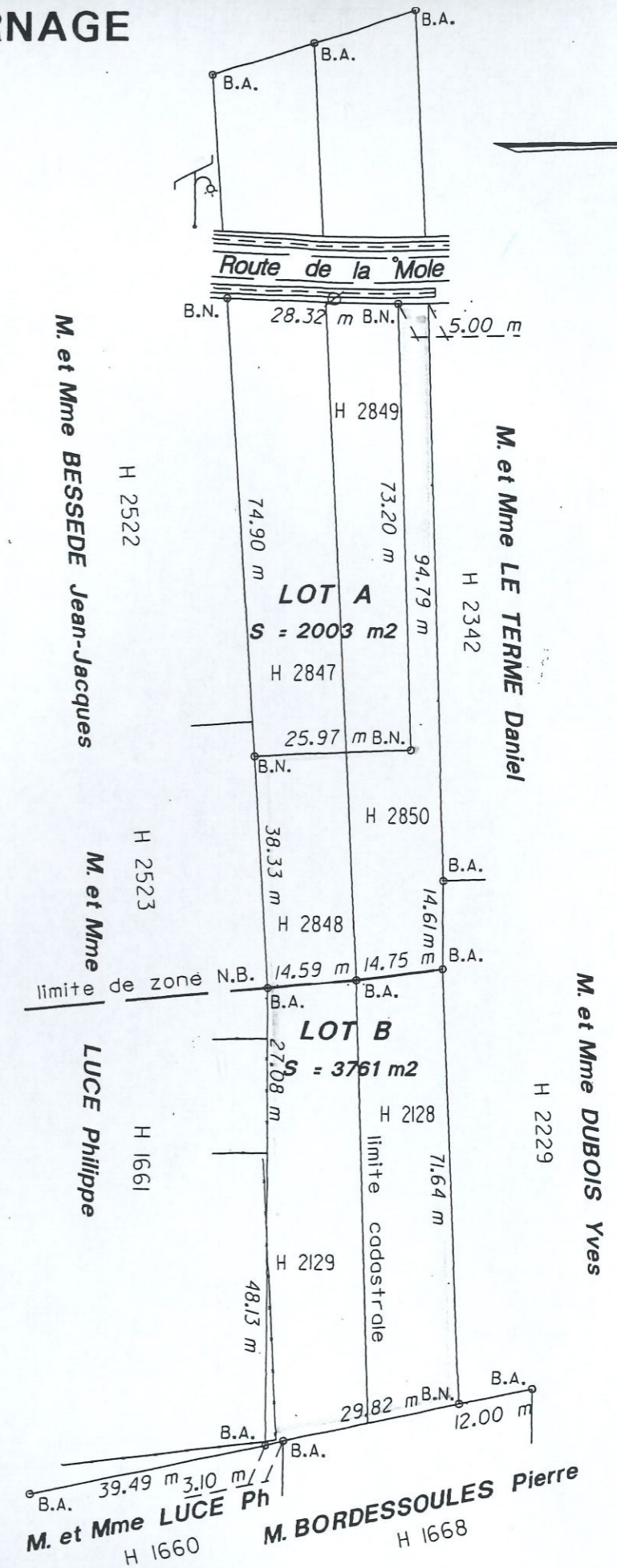
Ref. : 22-97

Dressé le 4 avril 1997

F. LABORDE, Géomètre Expert Foncier, D.P.L.G., H, galerie commerciale, 33114 LE BARP. Tél. : 05-56-88-62-85

PLAN DE BORNAGE

ECHELLE : 1/1000



LEGENDE :

- Propriétés CIEUTAT et VERDERIE. S = 5764 m² (superficie réelle)
Réf. cad. : Section H no 1665 - 1666 - 2128 - 2129
- Lot A : Partie a detacher. S = 2003 m²
Ref. cad. : Section H no 2847 - 2849
- Lot B : Partie a detacher. S = 3761m² dont 1500 en Zone N.B.
Ref. cad : Section H no 2128 - 2129 - 2848 - 2850